

PROJET
D'AMENAGEMENT PARTICULIER
PROPOSEE PAR M. Daniel GARDINIER
Anc. PROPRIETAIRES SCHNEIDER-DESSOU
D'après les "Règles des Propriétaires"
Règles des Propriétaires
SECTION "A" DITE DE HAMM
Numéro Cadastre 220/3029
Superficie Cadastre 2 ha 92 ares

21

- LE REUL DES CONSTRUCTIONS SUR L'ALIGNEMENT DE LA RUE
INDIQUE SUR LE PLAN EST A RESPECTER IMPERATIVEMENT
- LA PROFONDEUR DES CONSTRUCTIONS SERA DE 16 METRES MAXIMUM
- LE REUL DES CONSTRUCTIONS SUR LA LIMITE POSTERIEURE ET
SUR LES LIMITES LATERALES SERA CONFORME AUX
PRESCRIPTIONS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG
- LA HAUTEUR DE CORNICHES SERA DE 0,90 METRES MAXIMUM
- LES ETAGES AUTORISES SONT LES CAVES ET 2 NIVEAUX PLEINS
DESTINES ENTIEREMENT OU PARTIELLEMENT A L'HABITATION

PLAN MASSE

VARIANTE AU PLAN MASSE DU 25 AOUT 1976
MODIFIE 30 NOV 1976
MODIFIE 21 JUIN 1977
COURBES DE NIVEAU
INSTALLATION D'EGOUTS
L'ARCHITECTE
LE PROPRIETAIRES
VILLE DE LUXEMBOURG
29-6-1977
POLICE DES BATISSES
N. 265-82a/6174
Vu et approuvé
Luxembourg, le 31.10.1977
Le Ministre de l'Intérieur
M. WOHLFART

LUXEMBOURG
24 SEPTEMBRE 1976
MODIFIE 30 NOV 1976
MODIFIE 21 JUIN 1977
Echelle 1/500

